

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2020

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL - (N° 3301)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 299

présenté par

M. Causse, M. Perea, Mme Hammerer et Mme Marsaud

à l'amendement n° 253 de M. Rupin

ARTICLE 7

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.